Image not found or type unknown

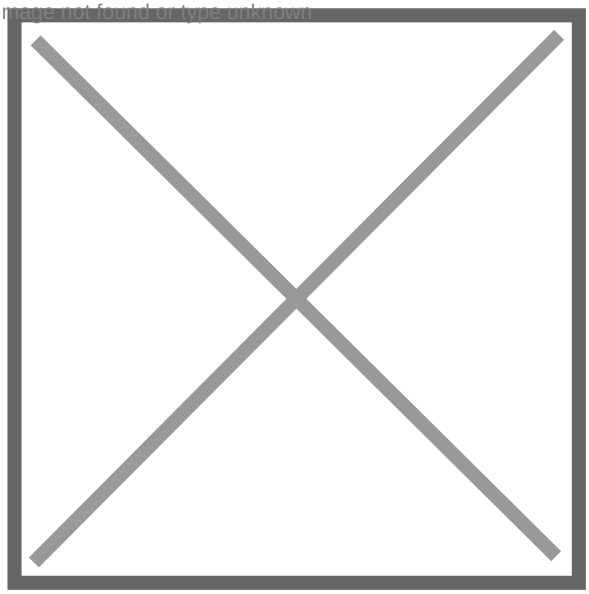

Fausse déclaration non intentionnelle

Par **bambou971**, le **06/02/2010** à **20:39**

Bonjour,
Je suis profession libérale, masseur kinésithérapeute, libérale (dans mon propre cabinet).
Je suis âgée de 34 ans.
J'ai souscrit une assurance privée afin de me couvrir dans le cas de sinistre.
Je suis en arrêt de travail depuis 8 mois pour une intervention chirurgicale sur le poignet.
Au moment de l'adhésion auprès de cette assurance l'assureur a rempli pour moi un questionnaire de santé que j'ai signé.
J'ai été expertisé il y a maintenant 2 mois , lors de l'expertise j'ai moi même mentionné une coelioscopie diagnostic que j'avais omis de révéler sur le QS.
Est ce que mon assurance peut annuler mon contrat avec le motif de fausse déclaration ?
Ma bonne foi me semble pouvoir être prouvée par le fait de cette révélation spontanée de ma part auprès de l'expert + le fait que je n'ai pas remplit le QS moi même (il est toujours plus facile de se tromper quand on ne remplit pas soi même les questionnaire).
Deuxièmement cette coelioscopie a révélé une pathologie totalement benine qui a été guérit par le geste chirurgicale.
Pourriez vous me dire ce qui m'attend et est ce que je peux trouver une solution à cette catastrophe qui me met dans une situation financière très critique.
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés